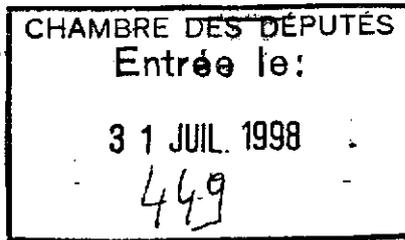




Luxembourg, le 31 juillet 1998



Monsieur Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame le Ministre de la Culture:

"Alors que le projet de loi sur l'agrandissement de la bibliothèque nationale a été débattu le 18 juin 1998 dans un climat de controverses et de suspicion, il me revient par voie de presse (Républicain Lorrain du 29 juillet 1998) que le directeur de la bibliothèque nationale aurait sans consultation préalable ni même information du personnel scientifique procédé à l'achat d'une bibliothèque d'études indo-européennes et de civilisation iranienne pour l'équivalent d'un million de francs et ceci pour son propre usage. Or alors que cette somme de 1 million aurait été déboursée, d'autres dettes de la Bibliothèque n'auraient pas été réglées.

J'aimerais dès lors savoir de Madame le Ministre :

- Si ces informations sont conformes à la réalité?
- Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour lesquelles cette collection a été acquise?
- Si elle n'estime pas que d'autres factures auraient dues être payées prioritairement ?"

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Emile Calmes
Député